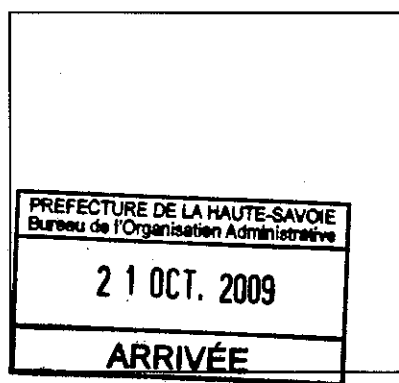




## SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



L'an deux mil neuf, le 5 octobre 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Pierre BLANC, Vice-président du SIGAL, en l'absence de M. Jean-Claude MARTIN, Président du SIGAL.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 28 septembre 2009

### OBJET :

Délégation pour les avis du  
SIGAL sur les documents  
d'urbanisme des communes

### PRESENTS :

M. Philippe HECTOR - M<sup>me</sup> Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER  
- Mlle Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M.  
Jean-Marc PELCE - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M.  
Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M<sup>me</sup> Viviane BONET -  
M. Pierre BLANC - Mme Evelyne DEPLANTE - M<sup>me</sup> Hélène BUVAT  
- M. François ABEL - M. Roland DALEX - M. Jean-Claude  
GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Baptiste  
BOURGEOIS (suppléant de M. Jean-Pierre BUGUET) - M. Alain  
BAUQUIS - M. Pierre FROELIG.

### ABSENTS :

M. Hervé TEYSSIER - M. Roland LOMBARD - M. Joseph PERISSIER  
(suppléé par Mlle Laurence KENNEL) - M<sup>me</sup> Martine MANIN - M.  
Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP  
- M. Jean-Michel AVON - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges  
DUPASSIEUX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET  
(suppléé par M. J.-B. BOURGEOIS) - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.



**Rapporteur : Monsieur le Vice-président**

Le SIGAL doit émettre des avis sur les documents d'urbanisme des communes qui doivent être compatibles avec le SCOT.

La commission Aménagement du territoire qui s'est réunie le 16 septembre 2009, a proposé de simplifier les circuits de validation de ces avis.

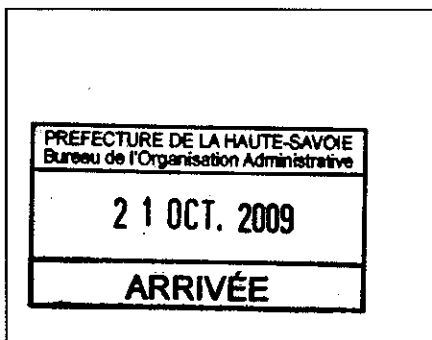
**Vu** le code de l'urbanisme

**Considérant que** la commission propose le circuit de validation suivant :

- Pour les révisions simplifiées ou modifications des PLU : la commission Aménagement du Territoire fait une proposition qui est visée par le Président

- Pour les révisions de PLU : la commission Aménagement du Territoire construit et propose un avis au bureau qui le valide (ou non) et autorise le président à le notifier à la commune.

Cadre réservé à la Préfecture :



**Considérant que** le bureau peut à tout moment décider de demander la validation du Conseil Syndical sur un avis.

**Considérant qu'une** information sera systématiquement transmise au Conseil Syndical

**Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité**

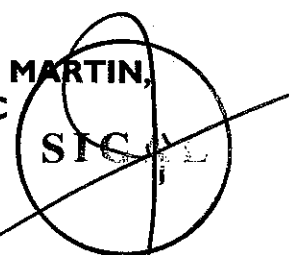
- **DECIDE** de donner délégation au bureau pour émettre les avis du SIGAL sur les révisions de PLU
- **DECIDE** de donner délégation au président pour émettre les avis du SIGAL sur les modifications ou révisions simplifiées des PLU

**Ainsi délibéré,**

**Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

**Pour Extrait Conforme,**

**Pour le Président absent, JC MARTIN,  
Le Vice-président, P. BLANC**





## SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

Cadre réservé à la Préfecture :



L'an deux mil neuf, le 5 octobre 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Pierre BLANC, Vice-président du SIGAL, en l'absence de M. Jean-Claude MARTIN, Président du SIGAL.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 28 septembre 2009

### OBJET :

**Signature d'une convention avec les chambres consulaires pour la base de Données BASECO**

### PRESENTS :

M. Philippe HECTOR - M<sup>me</sup> Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - Mlle Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Jean-Marc PELCE - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M<sup>me</sup> Viviane BONET - M. Pierre BLANC - M<sup>me</sup> Evelyne DEPLANTE - M<sup>me</sup> Hélène BUVAT - M. François ABEL - M. Roland DALEX - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Baptiste BOURGEOIS (suppléant de M. Jean-Pierre BUGUET) - M. Alain BAUQUIS - M. Pierre FROELIG.

### ABSENTS :

M. Hervé TEYSSIER - M. Roland LOMBARD - M. Joseph PERISSIER (suppléé par Mlle Laurence KENNEL) - M<sup>me</sup> Martine MANIN - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M. Jean-Michel AVON - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges DUPASSIEUX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET (suppléé par M. J.-B. BOURGEOIS) - M. Jean-Jacques GUINOT.

Mme Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.



**Rapporteur : Monsieur le Vice Président**

La CCI et la Chambre des Métiers ont réuni leurs bases de données pour créer un observatoire unique BASECO qui regroupe une vingtaine d'indicateurs (nombre d'entreprise et évolution, création d'entreprises, taux d'évasion commerciale...) remis à jour régulièrement.

Les chambres consulaires peuvent fournir ces données sur le territoire intercommunal souhaité. La base de données est fournie sous la forme d'un document d'une quinzaine de pages assorti de 5 cartes choisies par le territoire.

**Considérant que** la fourniture de ces données est conditionnée à la signature d'une convention tripartite entre la collectivité et les chambres consulaires et le paiement de 150 € HT par an.

**Cadre réservé à la Préfecture :**

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE Bureau de l'Organisation Administrative
21 OCT. 2009
ARRIVÉE

**Considérant que** Cet outil pourra être une base de travail qui sera utile pour mettre en œuvre les actions du SIGAL (observatoire du SCoT observatoire économique)

**ENTENDU l'exposé du vice président,**

**Le Comité Syndical à l'unanimité:**

- **AUTORISE** le président à signer la convention avec les chambres consulaires et à engager les dépenses s'y rapportant

**Ainsi délibéré,  
Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

**Pour Extrait Conforme,**

**Pour le Président absent, M. JC MARTIN,  
Le Vice-président, P. BLANC**



## SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

**Cadre réservé à la Préfecture :**



L'an deux mil neuf, le 5 octobre 2009, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire, sous la Présidence de M. Pierre BLANC, Vice-président du SIGAL, en l'absence de M. Jean-Claude MARTIN, Président du SIGAL.

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 28 septembre 2009

**PRESENTS :**

M. Philippe HECTOR - M<sup>me</sup> Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - Mlle Laurence KENNEL (suppléante de M. Joseph PERISSIER) - M. Jean-Marc PELCE - M. Bernard GAY - M. Christian HEISON - M. Pierre BECHET - M. Marcel THOMASSET - M<sup>me</sup> Viviane BONET - M. Pierre BLANC - Mme Evelyne DEPLANTE - M<sup>me</sup> Hélène BUVAT - M. François ABEL - M. Roland DALEX - M. Jean-Claude GUERRAZ - M. Jean-Louis DUBOIS - M. Jean-Baptiste BOURGEOIS (suppléant de M. Jean-Pierre BUGUET) - M. Alain BAUQUIS - M. Pierre FROELIG.

**ABSENTS :**

M. Hervé TEYSSIER - M. Roland LOMBARD - M. Joseph PERISSIER (suppléé par Mlle Laurence KENNEL) - M<sup>me</sup> Martine MANIN - M. Marcel BOUVIER - M. Bernard BONNAFOUS - M. Maurice POPP - M. Jean-Michel AVON - M. Jean-Claude MARTIN - M. Georges DUPASSIEUX - M. Alain COLLINET - M. Jean-Pierre BUGUET (suppléé par M. J.-B. BOURGEOIS) - M. Jean-Jacques GUINOT.

**OBJET :**

**Création d'un poste de chargé de missions Economie**

Mme Hélène BUVAT est désignée Secrétaire de séance.



**Rapporteur : Monsieur Pierre BECHET**

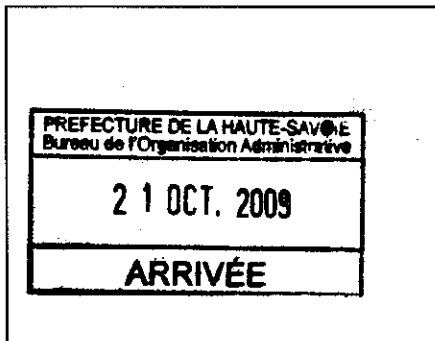
Le développement économique est le volet principal du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes. Cet axe repose en partie sur le recrutement d'un Chargé de Missions Economie qui sera salarié par le SIGAL et mis à disposition des Communautés de Communes du Pays d'Alby et du Canton de Rumilly pour une partie de son temps.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 - alinéa 5,

**Cadre réservé à la Préfecture :**



**Considérant que** les missions confiées au chargé(e) de missions seront les suivantes :

1. Pour le SIGAL : 20%
  - o Préparation et suivi administratif, technique et financier des actions économiques du Contrat de Développement Durable de l'Albanais
  
2. Pour la Communauté de Communes du Pays d'Alby (CCPA) : 50%
  - o Animation pépinières d'entreprises
  - o Partenariat avec les territoires et collectivités voisines
  - o Gestion de la demande des locaux et terrains industriels en lien avec les élus
  - o Suivi des baux et relations avec les entreprises locataires
  - o Création et gestion d'un répertoire des entreprises du territoire
  
3. Pour la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (C3R) : 30%
  - o Suivi de projets : création de zones d'activités, insertion
  - o Relations partenariales : CAE, Espace Emploi Formation, Plate-Forme d'Initiatives Locales....

**Considérant que** les missions décrites ci-dessus sont de par nature non permanentes et qu'elles devront être réalisées dans la durée du Contrat de Développement Durable Rhône Alpes soit 6 ans

**Considérant que** le profil des candidats pouvant convenir au poste devra justifier de compétences et de connaissances du milieu de l'entreprise

**Considérant que** l'agent devra disposer d'un diplôme de niveau Bac + 3 minimum

**Considérant** la durée et la nature des missions, le poste créé est susceptible d'être pourvu par un agent non titulaire,

**Considérant que** sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire applicable au cadre d'emploi des attachés territoriaux ou au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

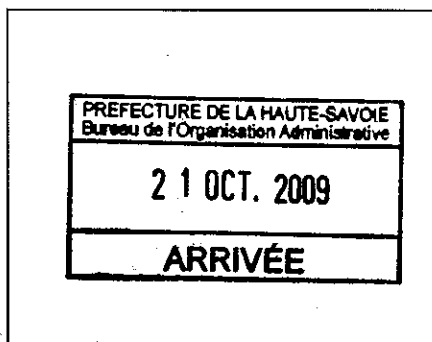
**Considérant que** le poste sera créé pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans

Les crédits correspondants étant inscrits au budget,

**ENTENDU** l'exposé de Pierre BECHET,

**Le Comité Syndical à l'unanimité:**

Cadre réservé à la Préfecture :



- **DECIDE** la création d'un poste de catégorie A de chargé de missions Economie, à temps complet, pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires au recrutement et à la nomination sur cet emploi

**Ainsi délibéré,**

**Et ont signé au registre, tous les membres présents.**

**Pour Extrait Conforme,**

**Pour le Président absent, M. JC MARTIN,  
Le Vice-président, P. BLANC**

SIGAL